Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro EDUQ : 9570359
Centre d'intérêt: 650

Fonds FCAR (Québec).

Les 10 ans du Fonds FCAR : bilan et défis / FCAR, Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche. -- Sainte-Foy : Le Fonds, 1994.
16 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de départ de la couv. Publ. comme v. 5, no 2, déc. 1994 de la revue Objectif recherche, ISSN 0847-1274.

Descripteur(s): Subvention de recherche * Bourse d'étude * Etudes supérieures * Historique * Postsecondaire (Ordre d'enseignement)

Dix ans après sa création, le Fonds FCAR trace un bilan de son évolution et des défis qu'il lui reste à relever. Il fait état des réalisations et activités en cours dans le cadre de la planification triennale, d'une consultation sur ses orientations, d'une étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales, du devenir des boursiers, des nouvelles actions concentrées, des résultats des concours 1994-1995, des stages, etc.

95-70359

OBJECTIF
Recherche

Volume 5, numéro 2, Décembre 1994

Les 10 ans du Fonds FCAR: bilan et défis

1
Les 10 ans du Fonds FCAR: bilan et défis

2
D'hier à demain: la mise à jour de la planification triennale

4
Consultation sur les orientations du Fonds FCAR

6
L'Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales

8
Que deviennent les boursiers du Fonds FCAR?

9
De nouvelles Actions concertées

10
Les résultats des concours 1994-1995

12
. Les équipes présentées au concours 1995-1996
. BELUGA

14
Les stages pour boursiers vous connaissez?

15
En bref

FCAR Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche

Le Fonds FCAR a 10 ans! C'est en novembre 1984 que le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR) débutait ses activités. Il succédait alors au Fonds pour la formation de chercheurs et les actions concertées (Fonds FCAC) qui avait vu le jour en tant qu'organisme autonome en 1981. Quel est le bilan de l'organisme dix ans plus tard? La question a été soulevée à l'occasion du colloque organisé par le Fonds FCAR lors du dernier congrès de l'ACFAS. L'opinion exprimée lors de cette consultation, qui avait pour titre *Pour la recherche et la formation de demain: les orientations du Fonds FCAR*, était que le Fonds FCAR avait bien rempli sa mission. Alors qu'il y a dix ans on parlait encore de rattrapage en matière de recherche universitaire, on parle aujourd'hui de consolider des forces de recherche et de favoriser les liens sur le plan international.

Il serait par contre dangereux de se laisser bercer par la douce illusion que le Fonds FCAR a trouvé la recette du succès et qu'il peut se contenter de garder le cap. Les intervenants lors du Colloque ont affirmé qu'un écueil guette le Fonds FCAR à plus ou moins long terme, s'il continue de faire demain ce qui était par ailleurs fort bien hier. Je vous invite à lire le compte rendu du Colloque en page 3 à ce sujet.

Notre organisme est donc appelé à se dépasser, à trouver des façons originales de financer la recherche, de soutenir les étudiants et les activités des chercheurs québécois. Et tout cela doit s'accomplir dans le cadre des contraintes budgétaires que nous connaissons.

Ce numéro d'*Objectif Recherche* annonce donc un virage. Sans tout remettre en cause, le Fonds FCAR doit revoir ses façons de faire, réviser ses procédures d'évaluation, poursuivre l'évaluation de ses programmes afin d'assurer le développement continu de la recherche québécoise. Cette orientation a d'ailleurs été présentée dans le cadre du dernier plan triennal qui vous est résumé en page 2.

Quelques changements sont amorcés. Dans le but de diminuer les recoupements et de rationaliser les ressources, le Fonds FCAR a convenu de gérer ses bourses qui relèvent du domaine de la santé en collaboration avec le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) à titre expérimental pour une année. Un article

Madame Christine Martel, Présidente directrice générale du Fonds FCAR

suite page suivante

à la page 16 vous fournira les renseignements pertinents à ce sujet.

Ces modifications ne s'effectuent pas en vase clos. Que ce soit par le biais de colloques, de visites dans les établissements universitaires, de rencontres avec les chercheurs membres de nos comités, des résultats de l'étude sur la dynamique des sciences humaines ou par d'autres opportunités de dialogue, les visions, les

Et un avenir de découvertes !

objectifs et les besoins de la communauté universitaire se font de plus en plus précis. En s'inspirant des grands mouvements de financement des activités de recherche que l'on observe de par le monde et en tenant compte de la spécificité québécoise et des objectifs exprimés par nos chercheurs, le Fonds FCAR pourra continuer d'être à l'avant-garde des besoins de la communauté qu'il dessert. ◆

Christine Martel

Objectif Recherche est publié deux fois par année par le Fonds FCAR
3700 rue de Campanile, bureau 302
Sainte-Foy (Québec)
G1A 3W6
Tél.: (418) 643-3550
Télec.: (418) 643-1451
Courrier électronique: info@fcar.gouv.qc.ca
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0847-7274
Reproduction autorisée avec mention de la source
Le générique masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes chaque fois qu'il est utilisé dans le sens but d'alléger le texte.

FCAR Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche

D'hier à demain: la mise à jour de la planification triennale

LE DOCUMENT SOUMIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, LE 15 MAI DERNIER, PRÉSENTE LES RÉALISATIONS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN TRIENNAL 1993-1996 ET TRACE UN PORTRAIT DE LA SITUATION POUR CE QUI EST DES ACTIVITÉS EN COURS. IL S'AGIT D'UN BREF BILAN PERMETTANT DE RAPPELER LES OBJECTIFS, DE FAIRE LE POINT SUR CE QUI A ÉTÉ FAIT, SUR CE QUI RESTE ENCORE À RÉALISER ET DE DÉGAGER SOMMAIREMENT DES PROSPECTIVES À PARTIR DE CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ ACCOMPLI.

Dans le cadre de la présente planification triennale, le Fonds FCAR confirme fermement les choix faits au cours des années précédentes. Ceux-ci se traduisent en deux objectifs qui représentent le pivot de toutes les activités de l'organisme: la structuration de la recherche québécoise et la formation d'une relève hautement qualifiée. Ces deux axes d'intervention sont solidement ancrés dans une philosophie de concertation permettant d'assurer la pertinence des programmes de financement de l'organisme et leur ajustement aux besoins de la société québécoise.

Les réalisations et les projets mis en place au cours de la dernière année sont les suivants:

- la poursuite de l'évaluation interne et le lancement de l'évaluation externe du programme *Revues de recherche et de transfert des connaissances;*
- le lancement de l'*Étude sur la couverture thématique de la recherche financée au Fonds FCAR* afin de recenser les travaux de recherche en les regroupant autour de grands thèmes et de souligner les forces du système de recherche québécois pour ce qui concerne à tout le moins les travaux soutenus par l'organisme;
- la réalisation de la première phase d'une *Étude sur le cheminement des boursiers* du Fonds FCAR (voir le résumé en page 8);
- la réalisation de l'*Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales* (voir le résumé en page 6);
- le lancement d'une *Étude prospective sur les liens productifs dans la recherche québécoise*;
- et finalement l'adoption de la *Politique d'éthique et d'intégrité en recherche*.

Pour ce qui est des nouvelles orientations, le Fonds FCAR a ajouté une troisième dimension au rôle qu'il compte jouer dans la société québécoise. En plus

d'être un agent de structuration et de concertation, le Fonds se veut aussi un agent d'information, ce qui lui permettra de mieux répondre à sa mission de promotion de la recherche et de contribuer à démontrer à la population le bien-fondé d'investir dans la consolidation et le développement d'activités de recherche au Québec.

LE FONDS FCAR A AJOUTÉ UNE TROISIÈME DIMENSION AU RÔLE QU'IL COMPTE JOUER DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE, CELUI D'AGENT D'INFORMATION

La modification de plusieurs éléments constituant l'environnement au sein duquel il évolue, invite le Fonds FCAR à examiner l'ensemble de son système d'évaluation.

Sous ses diverses appellations, le Fonds FCAR existera depuis bientôt vingt-cinq ans. Sans nier que durant toute cette période des modifications furent apportées à ses procédures d'évaluation, il faut reconnaître que celles-ci étaient le plus souvent de nature instrumentale. Pour l'essentiel donc, l'organisme a, à peu de chose près, conservé pendant toutes ces années le même mode de fonctionnement pour ce qui est de l'ensemble de son système d'évaluation fondé sur le jugement par les pairs.

Le Fonds FCAR a toujours adopté des modalités d'évaluation qui s'apparentaient d'un programme à un autre: des comités de programme, des comités d'évaluation quand la nature et le nombre de dossiers l'exigeaient, des comités visiteurs pour les programmes *Centres de recherche* et *Actions structurantes* et un recours à des spécialistes externes qui s'est systématisé depuis environ cinq ans.

Les compressions budgétaires font en sorte que l'organisme n'a cessé de s'interroger au cours des dernières années sur la meilleure manière de réduire ses coûts de gestion.

Des économies furent réalisées, des projets furent lancés. BELUGA est l'un de ceux qui devraient permettre à l'organisme de réduire les coûts de gestion à long terme. À court terme, le Fonds a apporté des modifications mineures, au cours de la dernière année, aux procédures d'évaluation des programmes *Bourses* et *Centres de recherche*. Ces changements lui ont néanmoins permis de réaliser des économies modestes mais non négligeables en réduisant les coûts de gestion de ces deux programmes de 1,9% et 10,6% respectivement sur la base du budget 1992-1993.

LA MODIFICATION DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS CONSTITUANT L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DUQUEL IL ÉVOLUE, INVITE LE FONDS FCAR À EXAMINER L'ENSEMBLE DE SON SYSTÈME D'ÉVALUATION.

C'est dans ce contexte que le Fonds FCAR s'interroge présentement sur l'ensemble de ses procédures d'évaluation. Il s'agit d'une analyse en profondeur étant entendu toutefois que certains grands principes demeurent sans conteste la base du système, tels l'analyse par des comités de pairs afin d'assurer la cohérence des évaluations, et le recours à l'expertise externe afin d'assurer une évaluation de pointe, puisque les comités ne peuvent jamais regrouper des représentants de toutes les disciplines.

CETTE RÉVISION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION VISE À AMÉLIORER SON EFFICIENCE TOUT EN PRÉSERVANT LES GRANDS PRINCIPES FONDAMENTAUX, ASSURANT AINSI QUALITÉ ET TRANSPARENCE.

L'addition d'un certain nombre d'événements et d'éléments de réflexion ont amené le Fonds FCAR à conclure que le moment était venu de procéder à une révision en profondeur de son système d'évaluation. ◆

La Planification triennale 1993-1996 du Fonds FCAR - deuxième année 1994-1995, est disponible sur demande au Fonds FCAR dont les coordonnées apparaissent en page 2 d'Objectif recherche.

LE FONDS FCAR, UN LEVIER POUR LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOISE

Consultation sur les orientations du Fonds FCAR

Le 16 mai 1994, dans le cadre du Congrès de l'ACFAS et de son dixième anniversaire, le Fonds FCAR a tenu un colloque sur ses orientations. Lors de cet événement, sept personnes ont accepté de livrer leurs opinions devant une trentaine de participants. Le texte qui suit vous présente un compte rendu de ce colloque.

Au début du colloque, la courte allocution de la présidente, Madame Christine Martel, a bien situé le débat. «Cette consultation a pour but de permettre à l'organisme de mieux s'ajuster et de mieux répondre aux attentes de la communauté de la recherche. Elle doit prendre en considération l'environnement dans lequel évolue le Fonds FCAR, c'est-à-dire le contexte économique, l'imputabilité des organismes subventionnaires et des chercheurs, l'éthique et l'intégrité en recherche et le partenariat. Cette consultation doit donc passer outre la simple liste d'épicerie» lançait Madame Martel.

Le constat, exprimé en clôture de ce colloque par le modérateur, Monsieur Camille Limoges, directeur du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie de l'UQAM, fut que les participants, tant ceux du public que des membres de la tribune, ont bien respecté ces règles. Les propositions qui ont été avancées au cours des discussions sont réalisables dans le cadre économique actuel.

> Il y aurait lieu de s'assurer que l'émergence de la nouveauté et l'innovation ne sont pas freinés par le système actuel

Les membres de la tribune étaient Serge Lévesque, étudiant au doctorat au département de génie physique de l'École Polytechnique, Michèle Auger, professeure au département de chimie à l'Université Laval, Serge Robert, vice-président du Conseil d'administration du Fonds FCAR et professeur de philosophie à l'UQAM, Pierre Bélanger, doyen de la faculté de génie de l'Université McGill, Mireille Mathieu, doyenne de la faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal, et Jean-Marc Proulx, vice-président recherche et développement du Groupe DMR.

Les membres de la tribune, dans l'ordre habituel, M. Serge Lévesque, Mme Michèle Auger, M. Serge Robert, M. Pierre Bélanger, Mme Mireille Mathieu, M. Jean-Marc Proulx et M. Camille Limoges.

Monsieur Lévesque a initié les présentations de la tribune en soulignant les besoins d'intégration des nouveaux chercheurs au terme de leur formation. Il a insisté sur l'importance des postes collégiaux et industriels pour les accueillir dans le monde de la recherche. Il a également fait valoir que la communauté de la recherche et le Fonds FCAR auraient intérêt à accroître la visibilité des activités de recherche en s'assurant la collaboration des médias.

Actuellement financée dans le cadre des programmes *Établissement de nouveaux chercheurs*, *Soutien aux équipes de recherche* et *Centres de recherche*, Madame Michèle Auger a, pour sa part, déclaré que la structuration et la

concertation, telles que favorisées par les programmes du Fonds FCAR, facilitent l'intégration des jeunes chercheurs. Par contre, ceci peut nuire à l'autonomie des chercheurs, critère de sélection au niveau fédéral. Pour ce qui est du programme *Établissement de nouveaux chercheurs*, Madame Auger préconiserait une réduction de la subvention individuelle au profit d'une plus grande couverture.

LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE STRUCTURATION DEVRAIT PERMETTRE UN MEILLEUR CONTINUUM DE LA PETITE ÉQUIPE AU CENTRE.

Préoccupé par les jeunes étudiants de grand calibre qui doivent abandonner leurs études faute de fonds, le vice-président du Fonds FCAR, Monsieur Serge Robert, a suggéré d'offrir des bourses de premier cycle. Pour favoriser ce qu'il a intitulé «l'émergence du nouveau», Monsieur Robert a également proposé de permettre aux stagiaires postdoctoraux d'obtenir une deuxième bourse et d'augmenter le taux de couverture du programme *Établissement de nouveaux chercheurs*. Ces initiatives pourraient être financées par la diminution des budgets voués à la structuration par la fusion des programmes *Soutien aux équipes de recherche* et *Centres de recherche*. Le travail des chercheurs serait d'autant réduit, en faisant appel à un seul programme, de même que les frais de gestion, et cela permettrait de financer une catégorie intermédiaire de structure que l'on pourrait comparer à des laboratoires. Il y aurait alors également lieu de favoriser des comités d'évaluation et disciplinaires plus petits. Enfin, il a souligné l'importance de continuer de s'associer avec l'entreprise pour obtenir des fonds nouveaux et de multiplier les échanges internationaux.

«La recherche est un bien culturel», lançait dès le début de son allocution Monsieur Pierre Bélanger. Il a fait valoir que le maintien de la capacité de recherche de notre collectivité est indispensable, d'où l'importance de la recherche fondamentale. Selon lui, il est essentiel de favoriser davantage la création d'équipes de recherche inter-universitaires. Pour ce faire, il a suggéré trois mesures incitatives: favoriser l'utilisation de la technologie, la vidéo-bidirectionnelle pour les cours et les équipes de recherche, par un petit programme spécifique ou une action concertée avec des compagnies de télé-communication; faciliter les visites de chercheurs entre les institutions; et encourager la mobilité des étudiants au cours de leur formation.

ÉTANT DONNÉ LE PLAFONNEMENT DES RESSOURCES ET LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE LA RECHERCHE, IL Y A LIEU DE REVOIR LA CONCENTRATION DE FONDS DE RECHERCHE.

Pour Madame Mireille Mathieu, la croissance de la qualité et du nombre de chercheurs dans les universités québécoises ne fait qu'amplifier la rareté des ressources. Elle a déploré la concentration accrue des fonds de recherche. Selon elle, le Fonds FCAR devrait augmenter le taux de couverture de ses programmes d'aide financière afin d'accroître l'effet multiplicateur de son intervention. Soucieuse de l'intégration du secteur des sciences humaines et sociales au programme *Centres de recherche*, elle a proposé le financement de centres à thématiques plus larges. Enfin, elle a souligné l'urgence de favoriser la diffusion des connaissances tant fondamentales qu'appliquées auprès de la société.

Suite aux présentations des membres de la tribune, les spectateurs ont été invités à réagir aux orientations proposées. On reconnaît ici M. Jean Lebel de l'Université du Québec.

En tant que représentant de la recherche industrielle, Monsieur Jean-Marc Proulx a parlé de l'utilité et de la pertinence de la recherche. Selon lui, le Québec a fait beaucoup de progrès en ce domaine, comme le démontre l'accroissement important des efforts en recherche industrielle. La communication entre les entreprises et les universités est d'autant plus importante que le besoin des premières est le savoir-faire, alors que la matière première de l'université est le savoir. Monsieur Proulx a cependant mis en garde le Fonds FCAR à l'effet que son programme *Actions concertées* ne vienne pas nuire aux initiatives des BLEU (bureaux de liaison entreprises-universités) ou à celles des centres de liaison et de transfert. Dans une province où les PME sont en grand nombre, il a souligné l'importance de regrouper ces entreprises en consortiums de recherche.

Plusieurs échanges entre les membres de la tribune et les gens de l'auditoire ont alors suivi. Au terme du colloque, Monsieur Limoges a qualifié le bilan des dix années d'existence du Fonds FCAR comme étant très positif. Il a par contre émis une mise en garde à l'endroit de l'organisme en disant: «Ce n'est pas évident que l'on ne s'en va pas vers des problèmes très graves si l'on continue à faire, même dans un proche avenir, ce que l'on a su si bien faire avec d'excellents résultats par le passé.» Bien qu'alors le pari de la structuration se soit avéré être un coup de maître, compte tenu du plafonnement des ressources et de la croissance démographique de la communauté de la recherche, il y a lieu de revoir, selon lui, les programmes *Centres de recherche* et *Soutien aux équipes de recherche*. Enfin, il confirma l'importance du programme Actions concertées qui permet au Fonds FCAR d'augmenter les sources de financement sans toutefois menacer la recherche fondamentale. Il a mentionné qu'un plus grand nombre d'Actions concertées devraient mettre en valeur le secteur des sciences humaines. ◆

MONSIEUR LIMOGES A QUALIFIÉ LE BILAN DES DIX ANNÉES D'EXISTENCE DU FONDS FCAR COMME ÉTANT TRÈS POSITIF.

10 ans de croissance au coeur de la communauté universitaire québécoise

En dix ans, le Fonds FCAR a versé plus de 250 millions $ en subventions aux chercheurs québécois et près de 150 millions $ en bourses aux étudiants.

L'Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales

COMPTE TENU DES DIVERS ÉLÉMENTS MIS EN LUMIÈRE, EN MARS 1991, ALORS QUE LE FONDS FCAR PUBLIAIT UNE ÉTUDE SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS SES DIVERS PROGRAMMES PAR LES CHERCHEURS OEUVRANT DANS LE SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, L'ORGANISME JUGEAIT OPPORTUN DE POURSUIVRE L'ÉTUDE DES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES À LA CLIENTÈLE DE CE SECTEUR DE RECHERCHE.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration confiait à son comité consultatif, à sa séance du mois de septembre 1992, la tâche de définir le cadre de l'étude, de former un comité directeur responsable de sa réalisation et de formuler un mandat à son intention.

L'*Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales* avait pour but de mesurer la distance entre les traditions, les attitudes, les motivations des chercheurs relevant de ce secteur de recherche et les objectifs du Fonds FCAR en matière de regroupement de chercheurs et de développement de pôles d'excellence.

Le comité directeur responsable de cette étude avait pour mandat: d'examiner les propositions de recherche reçues et de formuler au Conseil d'administration une recommandation quant au choix de l'équipe à retenir pour effectuer l'étude en question, de veiller à la bonne marche des travaux de l'équipe, de commenter le rapport final produit par l'équipe de recherche à l'intention du Conseil d'administration et de se prononcer sur la procédure selon laquelle l'organisme confie à une équipe de recherche le mandat de réaliser une étude particulière.

Comme nous le mentionnions l'année dernière dans Objectif recherche (vol. 4 no 2), l'équipe de recherche sélectionnée, celle dirigée par monsieur Robert J. Vallerand du département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal, a reçu une subvention de 51 871$ pour réaliser l'étude. L'équipe a déposé son rapport final le 30 mars 1994.

Accompagnaient ce rapport, deux recueils de commentaires exprimés tant par les chercheurs des sciences humaines et sociales que par ceux des sciences naturelles et du génie relativement à l'une des interrogations soulevées par l'équipe Vallerand dans le questionnaire adressé à l'ensemble de la communauté scientifique universitaire. Cette question se lisait comme suit:

"Le Fonds FCAR révise actuellement ses politiques. Dans cette perspective, auriez-vous des commentaires à formuler au Fonds?"

CETTE ÉTUDE AVAIT POUR BUT DE MESURER LA DISTANCE ENTRE LES TRADITIONS, LES ATTITUDES, LES MOTIVATIONS DES CHERCHEURS RELEVANT DU SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES ET LES OBJECTIFS DU FONDS FCAR.

Une lecture des remarques formulées par les chercheurs indique que ceux-ci dirigeaient surtout leurs critiques à l'endroit des comités d'évaluation du programme *Soutien aux équipes de recherche*. Ce sont principalement les aspects suivants qui étaient visés: le mode de fonctionnement des comités qui n'apparaît pas uniforme d'une année à l'autre, le manque de continuité ou d'historique dans les décisions rendues, le glissement dans l'application des critères d'évaluation au sein d'un même comité sur une période de trois ans, le manque d'informations et de transparence dans la façon dont les crédits sont attribués, les recommandations financières qui s'alignent beaucoup trop sur la taille des équipes au détriment de la cohésion et des besoins financiers de ces dernières.

Sans nécessairement faire siennes toutes ces remarques, le Fonds FCAR a le devoir d'examiner dans quelle mesure celles-ci sont conformes à la réalité.

Le 8 avril 1994, les membres du comité directeur analysaient le rapport final transmis par le responsable de l'étude et formulaient un certain nombre de recommandations à l'intention du Conseil d'administration du Fonds FCAR.

SANS NÉCESSAIREMENT FAIRE SIENNES TOUTES LES REMARQUES FORMULÉES PAR LES CHERCHEURS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE, LE FONDS FCAR A LE DEVOIR D'EXAMINER DANS QUELLE MESURE CELLES-CI SONT CONFORMES À LA RÉALITÉ.

De l'avis du comité directeur, le rapport final produit par l'équipe Vallerand constitue un travail assez remarquable au niveau de l'inventaire des données relatives au comportement en recherche des chercheurs oeuvrant dans les secteurs des sciences humaines et sociales et des sciences naturelles et génie.

À sa séance du mois d'octobre 1994, le Conseil d'administration a identifié les actions qu'il comptait entreprendre dans le but de donner les suites les plus appropriées aux recommandations formulées par le comité directeur responsable de l'*Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales*. L'un des dossiers majeurs en découlant est l'*Étude sur la révision du système d'évaluation*.

En outre, l'organisme s'est engagé à poursuivre ou à démarrer certaines autres analyses spécifiques visant, par exemple, à préciser les raisons pour lesquelles des chercheurs des sciences humaines et sociales ne sollicitent pas son appui financier, à identifier si les objectifs de regroupements interuniversitaires et interdisciplinaires assignés au programme *Soutien aux équipes de recherche* ont été atteints et à déterminer s'il existe des écarts sérieux dans le financement accordé dans le programme entre les diverses disciplines. ◆

Que deviennent les boursiers du Fonds FCAR?

L'ARTICLE QUI SUIT PRÉSENTE LES FAITS SAILLANTS D'UNE ÉTUDE EFFECTUÉE PAR LA DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION SUR LA PRÉSENCE DES TITULAIRES D'OFFRE DE BOURSE DE DOCTORAT DE 1983 À 1987 DANS LES PROGRAMMES DE SUBVENTION

Sur une période de cinq ans, soit de 1983 à 1987, le Fonds FCAR a offert des bourses de doctorat à 2041 étudiants. De ce nombre, 740, soit 36,4%, sont présents par la suite dans un programme de formation de chercheurs ou dans un programme de subventions à titre de chercheur. Il faut ajouter à ce nombre ceux qui poursuivent une carrière de chercheur en dehors de la filière du Fonds FCAR, soit à l'université, soit dans les milieux industriels ou gouvernementaux.

Le programme *Bourses de recherche postdoctorales* a attiré 61,5% de ces 740 diplômés. Parmi ces candidats à une bourse postdoctorale, 200 ont reçu une offre de bourse de stage du Fonds FCAR, soit un taux de satisfaction de 43,9%, alors que le taux de satisfaction du programme se situait autour de 30% entre 1989 et 1993.

Le programme *Établissement de nouveaux chercheurs*, dont les objectifs sont de contribuer à la relève du corps professoral et d'aider les professeurs universitaires en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes, a attiré 242 candidats, soit près d'un individu sur trois. Le taux de réussite pour ce groupe est de 58,7%, alors que le taux de réussite pour l'ensemble de la clientèle du programme se situe autour de 30%.

ILS FONT DES STAGES POSTDOCTORAUX, ILS DEVIENNENT DES MEMBRES ACTIFS D'ÉQUIPES ET ... ILS RÉUSSISSENT BEAUCOUP MIEUX QUE LES AUTRES CHERCHEURS

Près d'un individu sur deux, soit 343 sur 740, est membre à titre de chercheur, d'une équipe en compétition dans le programme *Soutien aux équipes de recherche*. Dans plus de 70% des cas ils se retrouvent aussi dans une équipe financée par le Fonds FCAR.

LES ÉTUDIANTS DÉTENTEURS D'UNE OFFRE DE BOURSE DE DOCTORAT DU FONDS FCAR DEVIENNENT DES PROFESSEURS-CHERCHEURS

Enfin, 164 des 740 diplômés sont membres d'un centre en compétition dans le programme *Centres de recherche*.

Durant la même période, le Fonds FCAR a refusé les demandes de bourse de doctorat à 2151 candidats. De ce nombre, 300 seulement ont sollicité l'aide financière de l'organisme par la suite, dans les programmes de *Bourses de recherche postdoctorales, Établissement de nouveaux chercheurs, Soutien aux équipes de recherche* et *Centres de recherche*, soit seulement 13,9% de la population initiale. C'est au niveau du taux de réussite que la démarcation est la plus importante. Seulement 14,7% d'entre eux, par exemple, se sont vu offrir une bourse de recherche postdoctorale par le Fonds FCAR.

Les femmes représentent 37,8% de la clientèle qui a reçu une offre de bourse de doctorat, mais elles ne représentent plus que 10,6% des chercheurs qui continuent de solliciter l'aide du Fonds FCAR après avoir obtenu une offre de bourse de doctorat.

Sur les 740 individus présents dans les programmes à titre de professeurs-chercheurs, plusieurs étaient membres d'une équipe de recherche au moment de leurs études de doctorat. Pour deux cohortes, celles de 1986 et 1987, 4,7 étudiants sur 10 étaient membres d'une équipe au moment où ils poursuivaient leurs études de doctorat.

La phase II de l'étude, en préparation présentement, devrait permettre de dégager un profil plus complet de ces boursiers devenus des professeurs-chercheurs et de préciser davantage le rôle du financement dans la poursuite et la réussite des études et, plus directement, dans la formation de chercheurs. Cette seconde phase finalisera une enquête menée en collaboration avec le ministère de l'Éducation sur la diplomation et la durée des études des candidats de doctorat de 1987-1988. Il est à noter qu'une partie des données informatiques utilisées pour la phase II de l'étude proviennent du fichier de recensement des clientèles universitaires (RECU). ◆

LES DÉTENTEURS D'UNE OFFRE DE BOURSE DE DOCTORAT DU FONDS SONT ENCADRÉS PAR DES ÉQUIPES ET DES CENTRES DE RECHERCHE

De nouvelles Actions concertées

LE FONDS FCAR COMPTE TROIS NOUVELLES INITIATIVES DONT UNE S'ARTICULE SUR UNE THÉMATIQUE SOCIALE. LES ACTIONS CONCERTÉES FINANCENT DES PROJETS DE RECHERCHE QUI PORTENT SUR DES THÉMATIQUES PRIVILÉGIÉES PAR LE FONDS FCAR ET SES PARTENAIRES, QU'ILS PROVIENNENT DU SECTEUR PUBLIC OU PRIVÉ.

Dans l'ordre habituel, M. Jean-Guy Doucet, Fondation Monseigneur Bourgeois, Mme Christine Martel, Fonds FCAR, M. Jean-Louis Bazin, Secrétariat à la famille, M. Guimond Cliche, Centres Mauricie-Bois-Franc et M. Bernard Fortin, Conseil de la famille, lors de la signature du protocole d'entente. Était absent, M. Robert O'Farrell du Mouvement Desjardins.

Pour souligner l'année de la famille

Le 8 septembre dernier, le Fonds FCAR a conclu une entente avec le Secrétariat à la famille, le Conseil de la famille, les Centres Mauricie-Bois-Francs, la Fondation Monseigneur-Bourgeois et le Mouvement Desjardins relativement à la création de l'Action concertée pour le soutien et la diffusion de la recherche sur la famille. D'une durée de deux ans, ce programme sera doté d'une enveloppe budgétaire de 335 000 $ et permettra la réalisation de projets de recherche par des équipes de chercheurs universitaires ainsi que la diffusion de la recherche sur la famille.

Le Guide d'appel d'offres FCAR-210 présentant les objectifs, les thèmes de recherche prioritaires, les conditions d'admissibilité ainsi que les procédures de demande et d'attribution des subventions est disponible dans les établissements universitaires ainsi qu'au Fonds FCAR. **La date limite pour présenter une demande dans le cadre de ce nouveau programme est le 15 février 1995.**

Les cercles scientifiques et technologiques internationaux

En octobre dernier, le Fonds FCAR procédait à l'annonce de la création d'un troisième volet dans le cadre de l'Action concertée de soutien à la coopération scientifique internationale. Le volet «Cercles scientifiques et technologiques» a pour objectif de soutenir financièrement des équipes et centres de recherche subventionnes par le Fonds FCAR pour leur permettre de consolider leurs activités de coopération scientifique internationale par le développement de véritables cercles scientifiques et technologiques avec des partenaires étrangers dont l'avance scientifique et technologique est reconnue. Un tel «cercle» est défini comme un projet de développement scientifique et technologique pré-concurrentiel émanant d'équipes ou de centres de recherche québécois et qui implique des partenaires du milieu de la recherche et des entreprises articulées en réseau avec des centres de recherche et des entreprises étrangères de haut niveau d'excellence dans le secteur.

Ce nouveau volet de coopération scientifique internationale est mis sur pied pour une période initiale de deux ans et bénéficiera d'un budget total de plus de 600 000 $.

Le Guide d'appel d'offres ainsi que les formulaires nécessaires à la présentation des demandes ont été directement transmis aux responsables et directeurs des équipes et centres de recherche admissibles à ce concours. **La date limite pour la présentation des dossiers est le 15 janvier 1995.**

Industries de la langue

Le 22 juin 1994, le Fonds FCAR a procédé à la signature d'un protocole d'entente avec le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations et le Centre de recherche informatique de Montréal relativement à la création de l'Action concertée FCAR-CEFRIO-CRIM.

Le budget total consenti à cette nouvelle Action concertée, d'une durée de trois ans, pourra atteindre jusqu'à 1 million de dollars selon l'implication financière des intervenants des secteurs privé et public qui s'associeront à cette initiative.

Le Guide d'appel d'offres FCAR-220, qui présente les objectifs du programme, les thèmes de recherche admissibles ainsi que les modalités de présentation des demandes sera disponible sous peu dans les universités ainsi qu'au Fonds FCAR.

La date limite prévue pour la présentation des dossiers pour le premier concours est prévue pour le 1er février 1995.

Les résultats des concours 1994-1995

ILS VOUS SONT ICI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE TABLEAUX. LES BOURSES ET SUBVENTIONS DONT IL EST FAIT MENTION CI-DESSOUS ONT ÉTÉ OCTROYÉES AU PRINTEMPS 1994.

Les deux premiers tableaux présentent la ventilation des enveloppes attribuées aux programmes de subventions et au programme *Bourses*. Il est à noter que le budget des programmes de subventions exclut celui des subventions d'équipement qui est déterminé globalement par le Plan quinquennal des investissements universitaires.

Le budget global des programmes de subventions est demeuré stable comparativement à celui de l'année 1993-1994, alors que celui du programme *Bourses* a été bonifié de 2,1%.

La valeur des bourses demeure inchangée soit 11 000$ à la maîtrise, 13 000$ au doctorat et 22 000$ au niveau du stage postdoctoral.

La subvention attribuée aux nouveaux chercheurs est de 13 700$ comparativement à 14 000$ en 1993-1994. Par ailleurs, les subventions moyennes attribuées aux équipes et aux centres sont semblables à celles de l'année dernière. Finalement, les demandes au programme *Revues de recherche et de transfert des connaissances* ont été évaluées au cours de cette année. On se souviendra que les demandes à ce programme ne sont présentées qu'aux trois ans. Les résultats de ce programme apparaissent au tableau de la page suivante. On peut y constater que les sciences sociales et humaines accaparent près de 86% du budget total. ◆

ENVELOPPES DISPONIBLES POUR L'EXERCICE 1994-1995

TOUS LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

PROGRAMMES	*DÉPENSES PRÉVUES ($)*
Actions concertées	3 185 000
Centres de recherche	7 050 000
Soutien aux équipes de recherche	16 920 000
Établissement de nouveaux chercheurs	4 574 000
Projets spéciaux	175 000
Revues scientifiques	876 000
ENVELOPPE TOTALE	**32 780 000**

PROGRAMME DE BOURSES

LISTE DES CONCOURS	*DÉPENSES PRÉVUES ($)*
A2 - Réintégration	111 584
A4 - Transports	171 866
A6 - Administration	450
A7 - Énergie	100 396
A8 - Aérospatiale	70 000
B1 - Maîtrise	7 196 528
B2 - Doctorat	8 867 022
B3 - Postdoctorat	1 097 600
B4 - Perfectionnement dans les arts	62 961
C1 - Québec - Ontario	144 330
C2 - Québec - Acadie	74 000
C3 - Québec - Ouest	34 666
FRSQ	168 999
Action conjointe	12 000
Aide financière	304 502
Volet international[1]	669 084
ENVELOPPE TOTALE	**19 085 988**

1: Enveloppe fixe non récurrente, déterminée pour 3 ans, se terminant en 1994-1995.

PROGRAMME SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE, EXERCICE 1994-1995: Renouvellements et nouvelles demandes

SECTEUR	NOMBRE DE DEMANDES ADMISSIBLES	NOMBRE DE DEMANDES RECOMMANDÉES	TAUX DE RÉUSSITE	SUBVENTION MOYENNE PAR ÉQUIPE
SNG et SB*	137	69	50.4	47 700$
SHS et AL*	100	49	49.0	40 100$
TOTAL	**237**	**118**	**49.8**	**44 500$**

PROGRAMME ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS, EXERCICE 1994-1995: Renouvellements et nouvelles demandes

SECTEUR	NOMBRE DE DEMANDES ADMISSIBLES	NOMBRE DE DEMANDES RECOMMANDÉES	TAUX DE RÉUSSITE
SNG	134	41	31
SB	10	2	20
SHS	185	56	30
AL	4	1	25
TOTAL	**333**	**100**	**30**

PROGRAMME CENTRES DE RECHERCHE, EXERCICE 1994-1995: Renouvellements et nouvelles demandes

SECTEUR	NOMBRE DE DEMANDES ADMISSIBLES	NOMBRE DE DEMANDES RECOMMANDÉES	SUBVENTION MOYENNE PAR CENTRE
SNG	13	7*	163 429$
SB	2	2	205 000$
SHS	4	3	131 000$
TOTAL	**19**	**12***	**162 167$**

*** Excluant une subvention de désengagement en SNG.**

MONTANTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ACCORDÉES PAR PROGRAMME ET PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE 1994-1995

SECTEUR	PROGRAMMES		
	SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE	CENTRES DE RECHERCHE	ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS
SNG et SB	800 000$	537 000$	330 000$
SHS et AL	190 000$	113 000$	140 000$
TOTAL	**990 000$**	**650 000$**	**470 000$**

PROGRAMME REVUES DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES: Dossiers recommandés, subvention de base, supplément à la diffusion, subvention moyenne, taux de succès par secteur pour l'exercice 1994-1995

SECTEUR	DEMANDES ADM	DEMANDES REC.	TAUX (%) SUCCÈS	SUBVENTION DE BASE	SUPPLÉMENTS DIFFUSION($)	TOTAL($)	SUBVENTION MOYENNE ($)
SNG	7	4	57	55 702	18 748	74 450	18 613
SHS	46	38	83	447 937	265 397	713 334	18 772
AL	2	2	100	14 000	6 149	20 149	10 075
SB	1	1	100	11 600	9 070	20 670	20 670
TOTAL	**56**	**45**	**80**	**529 239**	**299 364**	**828 603**	**18 413**

*SNG: Sciences naturelles et génie SB: Sciences biomédicales SHS: Sciences humaines et sociales AL: Arts et lettres

Les équipes présentées au concours 1995-1996

LORS DU DÉPÔT DES DEMANDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE, LE 1ER OCTOBRE DERNIER, 227 DEMANDES ONT ÉTÉ ACHEMINÉES AU FONDS FCAR PAR LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET UN ÉTABLISSEMENT COLLÉGIAL.

Une demande a été retirée et trois ont été déclarées non admissibles. Donc, 223 dossiers seront transmis aux neuf comités d'évaluation. On peut observer une légère baisse par rapport à l'exercice 1994-1995, où le nombre des demandes transmises aux comités était de 237.

La répartition des demandes entre les secteurs Sciences naturelles et génie et Sciences biomédicales (comités 1, 2, 3 et 4) et les Sciences humaines et sociales et le secteur des Arts et des Lettres (comités 5, 6, 7 et 8) et le partage entre les nouvelles demandes et les demandes en renouvellement apparaissent au tableau.

Le pourcentage de demandes en renouvellement par rapport aux nouvelles demandes est légèrement plus élevé que celui de l'an passé, soit 45,3% par rapport à 40,9%, ce qui s'explique en partie par le fait que 131 demandes dont la subvention se terminera en mai 1995 auraient pu être présentées en renouvellement, comparativement à 99 en 1994-1995.

Quant au pourcentage des demandes en Sciences naturelles et génie, on note une légère augmentation par rapport à celui de l'exercice antérieur, soit 60% par rapport à 57,8%. Une donnée demeure cependant constante, le nombre de chercheurs moyen par équipe, qui se maintient à 4,5.

Cinquante et un dossiers sont soumis au comité 04, lequel regroupe la biologie, la biochimie, la biologie moléculaire, la physiologie de l'exercice et la psychophysiologie. De ce nombre 15 dossiers appartiennent au secteur biomédical. En outre, le nombre moyen de chercheurs par équipe dans ce comité est le plus bas, soit 4,2. Les comités Sciences de l'ingénieur (02) et Sciences humaines et Arts et Lettres (07) ont pour leur part 5,1 chercheurs en moyenne par équipe. ◆

DEMANDES EN COMPÉTITION
EXERCICE 1995-1996

COMITÉ	NOUVELLES	RENOUVELLEMENTS	TOTAL	TOTAL 1994-1995
1	7	8	15	18
2	12	21	33	36
3	17	18	35	36
4	40	11	51	47
Sous-total	**76**	**58**	**134**	**137**
5	19	15	34	25
6	6	5	11	19
7	6	10	16	25
8	11	13	24	25
Sous-total	**42**	**43**	**85**	**94**
20	4	--	4	6
Grand total	**122**	**101**	**223**	**237**
TOTAL 94-95	**140**	**97**	**237**	

BELUGA

AMORCÉ IL Y A TROIS ANS DÉJÀ, LE PROJET VISANT À PERMETTRE AUX CHERCHEURS ET AUX ÉTUDIANTS DE COMPLÉTER LEURS FORMULAIRES DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUR SUPPORT ÉLECTRONIQUE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT.

Il convient de faire une brève récapitulation du projet BELUGA. Lors du concours *Établissement de nouveaux chercheurs* 1992-1993, un groupe restreint de candidats avait été invité à expérimenter les premiers formulaires électroniques dans le cadre d'une expérience pilote menée par le Fonds FCAR. Différents du formulaire encore aujourd'hui disponible pour le programme *Centres de recherche*, ces formulaires informatiques sont munis d'une certaine capacité de traitement des données. En effet, ils additionnent automatiquement les totaux de la demande, avertissent le répondant lorsqu'il entre des données alpha dans un champ numérique ou vice-versa et permettent l'utilisation de menus.

Fort de l'expérience de la première année, le Fonds FCAR a approché des partenaires susceptibles d'utiliser cette technologie (Voir OR, volume 4, numéro 1). C'est ainsi qu'au début de l'année 1993, une entente était signée entre quatre partenaires: le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) et le Fonds FCAR.

Cette entente prévoit trois phases. La première vise à fournir des formulaires électroniques aux chercheurs, la deuxième vise à permettre aux bureaux de la recherche des universités de transmettre les demandes aux organismes subventionnaires par télématique et ainsi d'intégrer automatiquement ces données directement dans les bases de données de chacun des organismes subventionnaires et la troisième vise à acheminer les demandes aux membres de comités et aux experts externes par télématique.

L'année dernière, une autre expérience pilote a été menée avec la collaboration de huit universités canadiennes, dont quatre au Québec (Voir OR, volume 4, numéro 2). Suite à cette deuxième expérience positive, les quatre partenaires ont convenu en juin dernier du progiciel qui sera utilisé pour les trois prochaines années dans le développement de BELUGA. Ce progiciel est JETFORM.

13 BELUGA

Le progiciel comprend deux programmes différents. Le premier, DESIGNER, permet d'élaborer le formulaire. Ces programmes sont donc utilisés par les équipes des services informatiques de chaque organisme subventionnaire. Le deuxième, le FILLER, est celui utilisé par le répondant pour remplir le formulaire. C'est donc le programme nécessaire aux chercheurs.

Au début du mois de septembre, trois de ces organismes (CRSNG, CRSH et le Fonds FCAR) ont expédié sur disquettes certains de leurs formulaires. Cette fois-ci, toutes les universités ont été invitées à participer. Pour le Fonds FCAR, les formulaires mis à l'épreuve sont toujours ceux du programme *Établissement de nouveaux chercheurs*, soit celui de la demande (FCAR-31), celui du versement (FCAR-32) et celui du curriculum vitae (FCAR-CV/06-94). Il a aussi été convenu avec certaines universités d'expérimenter l'envoi électronique des demandes.

LES QUATRE PARTENAIRES ONT CONVENU, EN JUIN DERNIER, D'UTILISER LE PROGICIEL JETFORM POUR LE DÉVELOPPEMENT DE BELUGA AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES.

Les formulaires sont disponibles pour les usagers d'ordinateurs de type IBM. La compagnie Jetform nous assure que les programmes pour les plateformes Macintosh devraient être disponibles bientôt.

Suite à plusieurs demandes d'information concernant le progiciel Jetform-FILLER, il nous semble important de fournir des renseignements supplémentaires sur l'acquisition et la distribution de ce logiciel.

Dans un premier temps, le chercheur devrait s'enquérir auprès de son établissement universitaire afin de déterminer si une entente a été convenue avec Jetform. Les administrations universitaires ont deux choix: elles peuvent se procurer quelques copies du progiciel ou faire l'achat de licences concurrentes. Dans le premier cas, les chercheurs seraient alors invités à se procurer (soit par un emprunt temporaire ou un achat) le progiciel auprès d'une personne-ressource qui verrait à l'achat des progiciels et aux questions de licence. La deuxième option permettrait une utilisation simultanée du logiciel et impliquerait que le progiciel Jetform FILLER serait distribué à partir d'un point central à l'université.

Un chercheur individuel peut toujours se procurer sa propre copie du progiciel. Pour ce faire, il suffit de communiquer avec Jetform Corporation au (613) 594-3026 en prenant soin de préciser le numéro de l'entente (94107). Le progiciel au coût de 64 $ (une copie du manuel d'instruction étant comprise sur la disquette, pour obtenir le manuel officiel sur papier, le coût du progiciel sera alors de 82 $) sera expédié directement au chercheur, dans une boîte emballée sous film thermorétractable, accompagné de la facture. Les coûts sont évidemment moindres si l'université centralise cette opération (respectivement 48 $ et 66 $).

Les utilisateurs qui possèdent une licence peuvent installer le logiciel Jetform-FILLER à leur poste de travail au bureau et à la maison et dans leur ordinateur portatif. Toutefois, ils ne peuvent utiliser plus de deux copies simultanément.

Toutes les options d'acquisition comprennent une entente de deux ans, qui assure des mises à jour gratuites ou de nouvelles versions de Jetform-FILLER.

Les organismes subventionnaires ont convenu que ces frais ne seraient pas imputables aux subventions de recherche. Plusieurs universités ayant décidé d'utiliser le progiciel Jetform-DESIGNER pour élaborer leurs formulaires internes, le Jetform-FILLER sera donc utile à plusieurs fins.

Pour toutes questions ou commentaires concernant le projet BELUGA, vous pouvez communiquer avec nous par courrier électronique à l'adresse beluga@fcar.qc.ca, ou par téléphone au (418) 643-8560. ◆

Les stages pour boursiers vous connaissez?

Le Fonds FCAR a un programme qui permet à ses boursiers au doctorat de bénéficier d'une aide financière intéressante pour effectuer un stage à l'extérieur du Québec. En vigueur depuis mai 1987, le programme d'aide financière pour stage s'adresse à tous les boursiers du Fonds FCAR, y compris à ceux qui se désistent en vertu des règles de cumul de bourses.

Ce programme permet aux étudiants qui poursuivent leurs études doctorales dans une université québécoise de profiter d'une indemnité pour effectuer un stage d'études ou de recherche dans un milieu scientifique situé à l'extérieur du Québec.

Plus particulièrement, le programme de stage vise les deux objectifs suivants:

- contribuer au dynamisme des programmes d'études des universités québécoises en permettant aux étudiants de poursuivre leurs études doctorales au Québec tout en les faisant bénéficier des avantages inhérents à un séjour dans un cadre de recherche différent situé à l'extérieur du Québec;

encourager la mobilité des étudiants de doctorat afin de leur offrir la possibilité d'élargir leur expérience dans un milieu scientifique de haute qualité susceptible d'enrichir leur cheminement intellectuel en leur permettant de découvrir de nouvelles perspectives dans leur domaine de recherche.

Le projet de stage d'une durée de 3 à 12 mois doit donc constituer un apport direct au programme d'études du boursier et se dérouler sous l'égide d'un chercheur ou d'un organisme de recherche reconnu. À la fin du stage, le boursier doit faire parvenir au Fonds FCAR un bref rapport résumant le déroulement général du stage et démontrant que les objectifs ont été atteints.

> Le projet de stage d'une durée de 3 à 12 mois doit constituer un apport direct au programme d'études du boursier et se dérouler sous l'égide d'un chercheur ou d'un organisme de recherche reconnu.

> Bénéficier des avantages inhérents à un séjour dans un cadre de recherche différent situé à l'extérieur du Québec.

Les demandes reçues sont évaluées en fonction des critères suivants:

- la qualité du dossier de l'étudiant (4 points sur 10);

- la pertinence du stage (3 points sur 10);

- la qualité du lieu du stage dans le domaine d'études du candidat (3 points sur 10).

Selon le budget disponible, seules les meilleures demandes feront l'objet d'une aide financière.

Un comité se réunit deux fois par année pour évaluer les demandes. Les résultats sont annoncés normalement au début de novembre pour les demandes reçues avant le 1er septembre et au début d'avril pour les demandes reçues avant le 1er février.

Les boursiers dont la demande est retenue peuvent réclamer le remboursement des frais suivants sur présentation de reçus officiels:

- les frais de scolarité payés à l'établissement d'accueil (jusqu'à un maximum de 2 000 $);

- les frais de déplacement (le montant maximum remboursé est équivalent au coût d'un aller-retour par avion en classe économique);

- une partie des frais de séjour (le montant forfaitaire est proportionnel à 600 $ par mois).

Il est toutefois important de noter que le montant maximum remboursable par le Fonds FCAR pour l'ensemble des frais de séjour et de déplacement est de 6 000 $.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le Guide du boursier ou à communiquer avec le service des bourses du Fonds FCAR au (418)643-8560. ◆

L'aide financière accordée dans ce programme ne peut être cumulée avec celle offerte dans le cadre de l'*Action concertée de soutien à la coopération internationale.*

En bref

Concours en cours...

Efficacité énergétique

Lancée conjointement par le Centre des technologies du gaz naturel, Hydro-Québec, le ministère des Ressources naturelles et le Fonds FCAR, l'Action concertée sur l'efficacité énergétique permettra la réalisation, au cours des deux prochaines années, d'une dizaine de projets de recherche dans ce thème prioritaire pour le Québec.

Dix-neuf demandes ont été reçues en juin dernier dans le cadre de ce nouveau programme. Suite à ce premier concours, le Conseil d'administration du Fonds FCAR a approuvé le 28 octobre dernier l'octroi de quatre subventions représentant un investissement total de l'ordre de 250 000 $ par année.

Le Guide d'appel d'offres pour le second concours de ce programme sera disponible sous peu au Fonds FCAR et aux bureaux des services à la recherche des universités.

Aquiculture continentale

Lancée en avril 1994 en collaboration avec la Société de recherche et de développement en aquiculture continentale (SORDAC) inc., l'Action concertée FCAR-SORDAC est dotée d'un budget global de 400 000 $ et permettra, au cours des deux prochaines années, de soutenir des projets réalisés par des chercheurs universitaires ou collégiaux dans le domaine de l'aquiculture continentale.

Dix demandes de subventions furent adressées au Fonds FCAR le 1er septembre dernier et les résultats de ce premier concours seront connus en décembre prochain.

Madame Christine Martel et Monsieur Michel Bombardier lors de la signature du protocole de l'Action concertée FCAR-SORDAC

Le Rapport annuel 1993-1994

Le *Rapport annuel 1993-1994* est maintenant disponible sur demande au Fonds FCAR. Il présente un bref aperçu des activités de chaque direction et certaines statistiques sur les programmes de l'organisme. Tout comme l'année dernière, les listes des membres des comités, de subventions accordées et des boursiers sont publiées séparément en annexe.

Le *Rapport annuel 1993-1994*, est disponible sur demande au Fonds FCAR dont les coordonnées apparaissent en page 2. Si vous désirez également une copie de l'annexe, nous vous prions de le spécifier.

Nous profitons de cette occasion pour vous signaler que sont également disponibles des exemplaires de la *Politique en matière d'éthique et d'intégrité en recherche* et de la *Planification triennale 1993-1996 du Fonds FCAR - deuxième année 1994-1995*.

Responsables de programme

Monsieur Claude Pinel s'étant joint à l'équipe de la direction des politiques et de la planification, Madame Rachel Paradis a réintégré ses fonctions de responsable du programme *Soutien aux équipes de recherche*. Enfin, le Fonds FCAR est heureux d'accueillir Monsieur Pierre Rancour qui occupera temporairement le poste de professionnel au programme *Bourses*. Il travaille en étroite collaboration avec Madame Carole Kérouac, responsable du programme.

Internet

Il vous est maintenant possible de rejoindre le Fonds FCAR par courrier électronique. L'adresse du Fonds FCAR est **@fcar.qc.ca**. Vous devez faire précéder cette adresse par le préfixe désignant l'adresse interne. Pour les renseignements généraux, le préfixe est **info**. À titre d'exemple, l'adresse complète est donc info@fcar.qc.ca.

Suivent les préfixes pour les programmes:

Bourses:	bourses
Établissement de nouveaux chercheurs:	nouvcherc
Soutien aux équipes de recherche:	equipes
Centres de recherche:	centres
Revues de recherche et de transfert des connaissances:	revues
Actions concertées:	actconcert
Secrétariat général:	secgen

Lors des communications électroniques, veuillez toujours transmettre un numéro de téléphone où l'on peut vous rejoindre. Il est parfois plus rapide de vous communiquer ainsi notre réponse.

FCAR-FRSQ-Santé

En juin dernier, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR) et le Fonds de recherche en santé au Québec (FRSQ) concluaient une entente afin de créer le programme de *Bourses FRSQ-FCAR-Santé*. Ce programme compte 7 volets qui se distinguent par leur clientèle et par le niveau de formation. Il offre un guichet unique à tous les étudiants désirant poursuivre une formation dans le domaine de la santé

Sont éligibles à ce programme, tous les candidats qui désirent poursuivre une formation de troisième cycle dans des disciplines, professions ou axes de recherche reconnus comme prioritaires par le FRSQ; les candidats en voie d'obtenir ou ayant obtenu un diplôme professionnel en santé et désirant obtenir une bourse afin de poursuivre leur formation aux cycles supérieurs; les candidats détenteurs d'un diplôme professionnel en santé qui désirent poursuivre leur formation en recherche sans qu'elle soit sanctionnée d'un diplôme d'études supérieures; et finalement, les candidats désirant poursuivre une formation de cycles supérieurs en santé qui ne sont pas admissibles aux volets décrits précédemment.

Tous les candidats décrits ci-haut ne seront pas admissibles aux autres programmes du Fonds FCAR ou du FRSQ.

Le programme FRSQ-FCAR-Santé représente plusieurs bénéfices importants tant pour les étudiants et pour les chercheurs membres des comités d'évaluation que pour les organismes subventionnaires. D'abord, les étudiants inscrits en santé n'investiront plus un temps considérable pour remplir deux formulaires de demande différents, soit ceux du Fonds FCAR et ceux du FRSQ. Le programme répond également aux efforts de rationalisation du Fonds FCAR et du FRSQ. En effet, les professeurs n'auront plus à rédiger plusieurs lettres de recommandation, le nombre de membres de comités d'évaluation diminuera et la gestion des programmes de bourses en santé sera allégée.

En offrant un guichet unique pour tous les étudiants inscrits aux cycles supérieurs dans le domaine de la recherche en santé, le programme de Bourses FRSQ-FCAR-Santé simplifie l'accès aux programmes de bourses du FRSQ et du Fonds FCAR et assure le traitement uniforme des demandes. Les deux organismes partageront la responsabilité de tous les volets d'aide à la formation aux cycles supérieurs dans ce secteur, tout en conservant leur autonomie. Ce programme sera administré conjointement par le personnel des deux organismes: les membres des comités de programme et ceux des comités d'évaluation seront nommés par les deux conseils d'administration. Il est à noter que ce programme est mis en place à titre expérimental pour une année. ◆

LE FONDS FCAR

◆

Le Conseil d'administration

Christine Martel, *présidente directrice générale*
Guy Bélanger, *chef de service à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec*
Alain Caillé, *vice-recteur à la recherche de l'Université de Sherbrooke*
Yvan Cloutier, *professeur, dép. de philosophie, Collège de Sherbrooke*
Terrill Fancott, *professeur, faculté de génie et des sciences de l'informatique de l'Université Concordia*
Yves M. Giroux, *adjoint au recteur de l'Université Laval*
François Labrousse, *administrateur-conseil, Le Groupe CGI*
Claude Lajeunesse, *président directeur général, Association des universités et collèges du Canada*
Robert Leroux, *doyen, Faculté de musique de l'Université de Montréal*
Ghislain Paradis, *président directeur général de la Société de développement international Desjardins*
Hélène Renault, *professeure de la Polyvalente de Lévis*
François Ricard, *professeur, dép. de langue et littérature françaises de l'Université McGill*
Serge Robert, *directeur du dép. de philosophie de l'Université du Québec à Montréal*
Hélène Tremblay, *vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec à Rimouski*

◆

La Direction générale

Christine Martel, *présidente directrice générale*
Pierre Bergeron, *directeur de l'administration*
Lucie Girard, *directrice des politiques et de la planification*
Yves Rousseau, *directeur des programmes scientifiques*
Geneviève Tanguay, *secrétaire générale*

◆

La Direction des programmes scientifiques

Yves Rousseau, *directeur des programmes scientifiques*

Responsables des programmes:

Françoise Ouellet, *Établissement de nouveaux chercheurs et Revues de recherche et de transfert des connaissances*
Rachel Paradis, *Soutien aux équipes de recherche*
Françoise Patenaude, *Centres de recherche*
Carole Kérouac, *Bourses*
Alain Lavoie, *Actions concertées*